departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 29 juin 1998

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal :

le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 30 Juin 1998

Garantie à la SEMIE pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie court terme de 1.600.000 F auprès du Crédit Mutuel Océan

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés:

Adjoints:

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98242

Finances Ressources Financières

Garantie à la SEMIE pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie court terme de 1.600.000 F auprès du Crédit Mutuel Océan

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose:

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Vu le mandat confié par la Ville de NIORT à la Société d'Economie Mixte Immmobilière et Economique de la Ville de NIORT (SEMIE), prévu par la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 1998, portant sur l'aménagement du lotissement d'habitation rue Maurice Caillard dans le quartier des Brizeaux à NIORT,

Vu la demande présentée par la SEMIE le 7 avril 1998, tendant à la garantie par la Ville d'une ouverture de crédit de trésorerie de 1 600 000 F, utilisable dans le cadre de la réalisation de ladite opération,

Vu l'article 6 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 50 % du montant plafond de l'ouverture de crédit de trésorerie court terme, soit 800 000 F plus intérêts, fraits et accessoires, que la SEMIE se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel Océan. Cette ligne de trésorerie sera utilisée dans le cadre de l'exécution du mandat confié par la Ville de NIORT à la SEMIE, relatif à l'aménagement du lotissement d'habitation rue Maurice Caillard dans le quartier des Brizeaux à NIORT.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

Prêteur : Crédit Mutuel Océan

Nature : ouverture de crédit court terme

Montant : 1 600 000 F

Versement : sur le compte de la SEMIE

Remboursement : par prélèvement sur le compte de la SEMIE

Taux d'intérêt : taux moyen mensuel du marché monétaire, + 0,20 %

Paiement des intérêts : chaque mois, en fonction des utilisations

Commission : néant Durée totale : 1 an

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la banque adressée par lettre missive ,sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre la Ville de NIORT s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'utilisation de la ligne de trésorerie.

- autoriser Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint à signer le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie à passer entre l'organisme prêteur et le SEMIE, et à passer convention avec cette dernière.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC

Claude PAGES

Ordre du jour